

Journal du Lot 15^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
TÉLÉPHONE 31	7 fr.	13 fr.	24 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La Belgique et l'Europe : un exposé du ministre Hymans. — La Grande-Bretagne finira-t-elle pour se rallier au protocole de Genève remanié ? — Le gouvernement du Reich décide une réduction des charges fiscales. — La campagne électorale allemande : la situation des partis.

A l'occasion de la rentrée de la Chambre belge, M. Hymans, ministre des Affaires Etrangères, a prononcé un important discours sur la politique extérieure de la Belgique. M. Hymans s'est attaché tout d'abord à exposer la genèse et l'utilité des accords de Londres.

« Les accords de Londres, a-t-il déclaré, ont une haute portée politique. Ils ont et resteront toujours, comme l'a dit si exactement M. Briand, le meilleur facteur de sécurité et de paix. »

« Les accords de Londres, ajouta M. Hymans, instituent une politique saine et efficace pour le règlement de tous les grands problèmes qui occupent en ce moment tous les pays du monde, et qui, tant qu'ils ne seront pas résolus, empêcheront le monde de jouir pleinement de cette ère de félicité et de prospérité que tous attendent avec une impatience bien légitime. »

Après s'être expliqué sur les accords de Londres, le ministre des affaires étrangères de Belgique a parlé du Protocole de Genève et des questions annexes.

Partisan résolu du protocole d'assistance, M. Hymans a regretté que le système d'arbitrage et de sanctions, adopté à Genève, ne devint applicable qu'après l'accord à conclure sur la réduction des armements. Il a montré les graves inconvénients de cette concession faite à M. Mac Donald.

En venant à Genève M. Mac Donald avait pour principal but de démolir le projet de traité d'assistance mutuelle soumis aux gouvernements par la S. D. N., et d'y substituer un projet de désarmement général accompagné d'un règlement d'arbitrage dépourvu de sanctions. Les sanctions, il a bien fallu les rétablir si l'on voulait établir un projet présentant quelques chances d'efficacité.

D'un autre côté, M. Hymans s'est attaché à mettre en relief l'importance des accords régionaux, des accords particuliers.

Il se demande, en effet, si les dispositions du protocole de Genève résisteraient à une commotion violente ; et, tout préoccupé de la situation délicate de son pays, M. Hymans souhaite garantir pleinement sa sécurité par des conventions plus précises.

De là l'accord défensif franco-belge. De là aussi le vœu que l'Angleterre contracte avec la France et la Belgique un accord analogue : ce serait la meilleure, la vraie garantie de la paix en Europe.

Ce dernier vœu du ministre Belge a-t-il quelques chances de se réaliser jamais ? On sait l'attitude jusqu'ici toute de réserve des Anglais à l'égard du protocole de Genève.

Hier encore, le Daily Chronicle, traitant de la Société des Nations, écrivait : « L'adoption du protocole par l'assemblée de la Société des Nations a mis l'Angleterre dans une situation extrêmement embarrassante. Elle ne peut pas le rejeter brutalement sans créer une situation très sérieuse. D'autre part, elle ne peut pas le ratifier tel quel sans faire évoluer tout le cours de sa politique mondiale vers une voie sérieuse ou elle ne sera suivie ni par les Dominions, ni par les Etats-Unis. »

On ne saurait mieux déclarer tout à la fois qu'on ne veut pas du protocole et qu'on ne peut pas le repousser néanmoins. Serait-ce que, à la faveur des circonstances présentes, une évolution se dessinerait dans l'opinion britannique ? Celle-ci envisagerait-elle aujourd'hui avec plus de calme et de sérénité certaines éventualités qu'elle écartait délibérément hier encore ?

Peut-être peut-on voir un indice de cette évolution dans le fait que le colonel Repington, écartant l'idée d'un pacte général, examine dans le Daily Telegraph le principe d'un accord anglo-franco-belge. Le colonel Repington préconise vivement la conclusion d'un accord anglo-franco-belge d'appui mutuel en cas d'agression.

« Un tel accord qui, dit-il, serait d'ailleurs très utile à l'Angleterre, contribuerait à maintenir l'Allemagne dans la voie de la paix et ramènerait la confiance du peuple français. »

Le colonel Repington, critiquant ensuite les travaillistes, déclare qu'il ne croit pas qu'on puisse trouver une formule satisfaisante de désarmement ainsi qu'en témoigna la conférence de la Haye de 1899. Il est d'ailleurs douteux, ajoute-t-il, que le désarmement soit susceptible de servir la cause de la paix.

En terminant, le colonel Repington remarque que la réduction du service militaire en France et la réduction de la flotte britannique devaient amplement donner satisfaction aux pacifistes, car elles démontrent les intentions pacifiques des deux nations.

Certes, il faut bien se garder de tirer des conclusions formelles de l'opinion émise par un simple journal anglais.

N'empêche que cette opinion n'en constitue pas moins une indication intéressante quant aux dispositions actuelles de certains milieux britanniques.

Le ministre des finances du Reich et les ministres des finances des Etats confédérés sont tombés d'accord pour accorder, en matière fiscale, les adoucissements suivants :

1° Bénéficieront de l'immunité fiscale les revenus annuels suivants : pour les célibataires, jusqu'à 875 marks ; pour les ménages sans enfant, jusqu'à 900 marks ; pour les personnes mariées ayant deux enfants, jusqu'à 924 marks ; pour les personnes mariées, ayant 6 enfants, jusqu'à 2.000 marks.

2° Les avances sur l'impôt sur le revenu, qui doivent verser les commerçants et agriculteurs, seront réduites de 25 0/0 à partir du premier décembre.

3° L'impôt sur le chiffre d'affaires, qui au 1^{er} octobre avait déjà été abaissé de 2,6 à 2 0/0, sera ramené à 1,1/2 0/0, à partir du 1^{er} janvier.

4° L'impôt sur les objets de luxe sera abaissé de 15 à 10 0/0.

Ces mesures de réduction entreront en vigueur incessamment, sur simple décret du Président du Reich. Le gouvernement allemand justifie la réduction fiscale qu'il vient de décider avec les gouvernements des divers Etats du Reich par l'amélioration de la situation des finances de l'Allemagne.

« Il est nécessaire, dit-il, d'entreprendre une action de grande envergure, en vue de réduire le coût de la vie dans la limite des possibilités économiques. La condition préalable de cette action était la conclusion de l'emprunt de 800 millions promis à Londres. D'autres considérations ont guidé le gouvernement, notamment le rétablissement des douanes allemandes à la frontière occidentale et la suppression des charges résultant pour le Reich des contrats de l'industrie avec la M.L.C.U.M. Pour toutes ces raisons, l'économie allemande ne peut plus être maintenant aussi fortement imposée que c'était le cas lors de la stabilisation du mark. »

Il est possible que la prospérité financière du Reich autorise d'importantes dégrèvements d'impôts. Reste à savoir si, malgré eux, l'Allemagne pourra faire face aux charges qui lui incombent de par les traités. Sinon il serait inadmissible qu'elle allège les contributions des Allemands alors qu'en France un nouvel effort fiscal va être demandé à tous.

La décision du gouvernement allemand de réduire les charges fiscales est-elle inspirée par le désir du ministère, sinon de se rendre populaire, du moins d'augmenter aux

prochaines élections le nombre des partisans de son programme ? Il est fort possible.

Quoi qu'il en soit, la campagne électorale se déroule jusqu'ici avec très peu d'activité et une absence totale de passion.

La propagande est réduite aux journaux de parti, et par suite ne s'adresse qu'à leurs lecteurs habitués.

Les grands journaux populaires se bornent à exposer des directives générales assez nettes, pour ou contre la politique du cabinet Marx.

« L'impression dominante, rapportée de tous côtés, est celle de la lassitude, constate le correspondant particulier du Temps à Berlin. Lassitude des partis, dont quelques-uns (avant tout les racistes et les communistes) ont très peu d'orateurs, et qui tous ont épuisé leurs ressources le 4 mai et dans les élections partielles. Lassitude du public, que la dernière réunion du Reichstag a déconcerté. On compte généralement sur l'abstention d'un bon tiers des électeurs. »

Quant à l'issue de la bataille électorale, notre confrère rapporte les pronostics des milieux politiques.

Il est admis, en moyenne, que les racistes vont perdre une trentaine de sièges, les communistes une vingtaine et les nationaux une dizaine. Le centre et les populistes conserveraient leurs effectifs. Les démocrates gagneraient dix mandats et les socialistes de 20 à 25.

Si ces prévisions se réalisaient, il y aurait possibilité d'un retour à l'ancienne coalition (socialistes, centre et démocrates).

De toutes façons, la réduction des partis extrêmes diminuera beaucoup les chances qu'a eues le parti national de devenir un parti de gouvernement.

Au total, peu de changements importants sont à prévoir dans la position numérique respective des partis.

Toutefois, les pertes même sensibles, que semble devoir subir le parti national seraient suffisantes pour empêcher son accession même partielle au pouvoir.

En définitive, le chancelier pourrait disposer d'une majorité légèrement accrue.

M. D.

INFORMATIONS

Déclarations du successeur probable de M. Lodge

Le sénateur Borah, dont on parle comme devant être le successeur du sénateur Lodge à la présidence de la commission des affaires étrangères du Sénat américain, a déclaré que la reconstruction de l'Europe pourrait être effective sans la reconnaissance du gouvernement de la Russie par l'Amérique, mais qu'il ne croyait ni à la possibilité du désarmement, ni à la stabilité des conditions économiques tant que le problème russe ne sera pas résolu.

— L'Amérique, a ajouté le sénateur Borah, n'entrera pas dans la Société des nations ou dans toute autre alliance politique européenne, mais continuera à assister aux conférences traitant les questions économiques en faisant son devoir envers l'Europe.

M. Mac Donald va partir pour l'Amérique du Sud

M. Mac Donald va partir en voyage. Il ira en Amérique du Sud et y passera environ trois mois. On affirme que le comité exécutif du parti travailliste a suggéré à l'ancien premier ministre un déplacement prolongé, afin de bien lui marquer le mécontentement des milieux dirigeants du parti.

C'est M. Snowden qui remplacera M. Mac Donald en qualité de leader.

Le Parlement anglais

Le premier conseil de cabinet anglais s'est réuni à Downing Street ; tous les ministres y assistaient. On croit savoir que le cabinet s'est particulièrement occupé de la question de la prochaine réunion du Parlement fixée au 2 décembre.

Trotsky justifie les lourds crédits de l'armée rouge

A la conférence des représentants de l'intendance rouge, Trotsky a prononcé un grand discours sur le développement du militarisme mondial et sur les tâches militaires de l'Union des Républiques des soviets. Il a dit entre autres :

L'armée et la flotte rouges ne sont pas les seuls facteurs de notre défense, de notre indépendance. Mais si ces facteurs n'existaient pas, tout le reste ne serait d'aucun secours. Evidemment, notre union soviétique a beaucoup de peine à donner près de 400 millions de roubles-or par an pour sa défense. C'est une somme énorme qui est à l'extrême limite des capacités financières des masses ouvrières et paysannes. Mais nous devons dire ici clairement, et nous-mêmes, et aux masses ouvrières, que si le gouvernement des Soviets, en plein accord avec les organes dirigeants du parti communiste, a jugé indispensable d'assigner 395 millions de roubles par an pour l'armée, la flotte et les industries de guerre, cela résulte d'une nécessité qui s'explique par la situation générale où nous nous trouvons.

La reprise des relations avec les Soviets

Les représentants du gouvernement français au commissariat des affaires étrangères ont visité, vendredi, l'hôtel de l'ambassade de France, à Pétersbourg. Les clefs leur ont été remises.

Les communications télégraphiques avec la Russie

Au moment où les relations diplomatiques viennent d'être rétablies avec l'Union des républiques soviétiques socialistes, l'administration des postes et télégraphes rappelle au public que des communications télégraphiques normales par lignes terrestres, par câbles et par T. S. F. sont organisées entre la France et l'Union aux conditions générales d'avant guerre, la taxe des télégrammes échangés avec l'Union par les diverses voies est maintenant de 0 fr. 53 par mot, cette taxe doit être multipliée par le coefficient d'équivalence actuellement en vigueur (3,70).

L'Italie renonce à son droit de confisquer des biens allemands

Selon les journaux, le gouvernement italien a décidé de renoncer au droit de confiscation sur les propriétés des Allemands établis en Italie après la guerre, comme sanction possible en cas d'observation volontaire des termes du traité de Versailles de la part de l'Allemagne.

Les frontières de l'Ulster

Le bruit court que la commission chargée de régler le problème des frontières irlandaises a rencontré dans ses travaux des obstacles qui, on le craint, seraient insurmontables. La rumeur est basée sur un article d'allure officieuse publié jeudi par le Dublin Evening Telegraph. Après deux meetings préliminaires, dit ce journal, les délégués ont décidé d'ajourner indéfiniment leur prochaine réunion en attendant la réception de communications du gouvernement de l'Etat libre et de celui de l'Ulster.

Au Maroc espagnol

Dans la zone occidentale, une opération destinée à châtier l'ennemi a eu lieu dans le secteur de Tadaou, avec la participation des indigènes fidèles, des réguliers et des troupes péninsulaires. Après une préparation d'artillerie par les navires de guerre et les batteries de terre, les troupes espagnoles se sont avancées avec rapidité et décision. Une charge des escadrons réguliers a forcé l'ennemi à abandonner ses derniers refuges. L'aviation a participé à cette opération.

Au cours du combat, l'évacuation de la position de Zoco-el-Sebt s'est faite sans pertes.

Les journaux français interdits en Espagne

Un télégramme de Bourg-Madame annonce que, par ordre du gouvernement espagnol, l'entrée des journaux français vient d'être interdite en Espagne.

A la Chambre mexicaine

De graves incidents se sont produits mercredi, à la Chambre mexicaine. Au cours d'une discussion orageuse, les députés Silva et Altamirano échangèrent des injures, quittèrent la salle revolver au poing et se dirigèrent vers les couloirs. A ce moment, le général Jose Sanchez, leader agrarien, monta à la tribune et demanda à M. Louis Morones, leader travailliste influent, de retirer les accusations qu'il avait lancées contre lui dimanche, au cours d'une réunion.

M. Morones ayant refusé, les deux interlocuteurs quittèrent à leur tour la salle revolver au poing. La fusillade devint alors générale et la Chambre se vida.

Quand la police et les troupes arrivèrent sur les lieux, ils trouvèrent la Chambre et les rues avoisinantes désertes, mais ils relevèrent M. Morones et un autre député, M. Guerrero, mortellement blessés.

On estime qu'au cours de cette véritable bataille, plus de deux cents coups de revolver ont été tirés.

En Grèce

Des nouvelles parvenant d'Athènes signalent l'indignation provoquée par un discours du représentant des soviets, qui aurait proféré des menaces contre des personnalités grecques. La presse demande au gouvernement de prendre des mesures. L'opinion publique se montre exaspérée des menées bolcheviques.

On a découvert que de nombreux agents communistes étaient en possession d'ordres leur recommandant de fomenter une révolte.

A Cavalla, une rencontre sanglante a eu lieu entre les communistes et les troupes.

Les traitements des fonctionnaires

Le groupe radical a reçu, jeudi matin, une délégation de la Fédération nationale des fonctionnaires, composée de MM. Laurent, président de la Fédération ; Perron, Gley, etc., qui a exposé les revendications des fonctionnaires.

Ceux-ci trouvent insuffisantes les propositions du gouvernement pour le relèvement et la péréquation des traitements. Ils se sont élevés notamment contre l'inégalité des traitements entre les commis des postes et les instituteurs.

Les membres du groupe ont fait observer à la délégation que le gouvernement était allé cette année à l'extrême limite des concessions budgétaires, mais ils croient que le gouvernement a l'intention de faire inscrire au budget de 1926 500 millions de nouveaux crédits pour achever la péréquation des salaires.

La délégation se tiendra en contact avec le groupe radical socialiste et le gouvernement pour étudier la possibilité de réaliser de nouvelles disponibilités par des suppressions d'emploi.

A l'Académie Française

M. Camille Jullian, ayant été élu membre de l'Académie Française en remplacement du poète Jean Aicard est venu prendre séance, jeudi.

M. Jullian a prononcé l'éloge de son prédécesseur et c'est M. Brieux qui a répondu à M. Jullian.

Chambre des Députés

Séances du 13 novembre 1924

MATIN
La Chambre continue la discussion du budget des travaux publics. M. Borrel demande le rétablissement d'un crédit de 18 millions sur le chapitre relatif au transport du matériel et relatif au personnel. Le ministre accepte l'amendement qui est adopté.

Le budget des travaux publics est voté.

La Chambre discute le budget du

commerce dont tous les articles et l'ensemble sont votés sans discussion. Il en est de même du budget des monnaies et médailles.

La Chambre aborde la discussion de l'intérieur. La plupart des chapitres sont adoptés sans discussion. Le chapitre 33 relatif aux subventions aux départements pour l'achèvement des chemins vicinaux est renvoyé à la Commission.

Sur le chapitre 41 relatif au crédit de 1.500.000 francs (crédit des fonds secrets), M. Cachin prend la parole pour demander la suppression de ce chapitre.

M. Herriot demande le vote du crédit, car le Gouvernement, dit-il, a le devoir d'organiser la lutte contre le crime. M. Biun soutient le vote du crédit.

L'amendement Cachin demandant la suppression du chapitre 41 est repoussé par 337 voix contre 200, et le chapitre 41 est voté par 307 voix contre 224.

Le chapitre 44 portant création d'une carte d'identité à l'usage des étrangers est adopté.

Les derniers chapitres et l'ensemble du budget de l'intérieur sont adoptés.

Sénat

Séance du 13 novembre 1924

Le Sénat discute le projet de loi voté par la Chambre et relatif à l'amnistie. M. Gaudin de Villaine demande la question préalable, car, dit-il, ce projet de loi, par égard pour les anciens combattants, ne doit pas être discuté.

La question préalable est repoussée par 254 voix contre 30.

M. Pouille donne lecture du rapport sur le projet d'amnistie. Il demande la discussion immédiate.

M. Rebourg demande le vote d'un contre-projet supprimant les restrictions introduites par la Commission dans le projet voté par la Chambre.

M. Flassières voudrait que l'amnistie fut accordée à tous les chemins de toutes les compagnies et à certains médecins auxquels le droit d'exercer la médecine a été enlevé, à la suite de condamnations.

Le Sénat discute les divers articles du projet. Les articles 1 à 5 du 1^{er} article sont votés. M. Rebourg propose de voter le texte de la chambre tendant à ce que l'amnistie soit accordée à toutes les contraventions, délits et crimes pour grèves, conflits collectifs du travail et manifestations sur la voie publique.

L'amendement est voté par 199 voix contre 106.

CHRONIQUE LOCALE

QU'EN PENSE le ministre de l'Agriculture ?

Dans le Journal du Lot du 9 novembre, nous commentions la lettre que M. Bonis, maire de Castelnaud, avait adressée au Préfet du Lot au sujet « de certaines expéditions de blé vers des destinations peut-être contraires à l'intérêt du consommateur français. »

Les observations de M. Bonis n'étaient pas précises, mais elles autorisaient toutes les suspensions au sujet de ces expéditions de blé.

Dans tous les cas, le maire de Castelnaud semble bien avoir touché juste, car notre confrère parisien l'« Echo de Paris » publie l'article suivant qui confirme entièrement la lettre adressée au Préfet du Lot.

L'« Echo de Paris » écrit : « Dans la journée du 9 septembre dernier, dans le train omnibus allant de Nevers à Bourges, par Cosne, une dame qui se trouvait dans un wagon de deuxième classe s'informait à toutes les stations, auprès du chef de gare, si les wagons retenus par son mari étaient bien prêts à être chargés. »

« Sur réponse affirmative, la voyageuse adressait un grand merci et un gracieux sourire au chef de la station et continuait à son compagnon de route — M. B... — représentant de commerce à Bordeaux. — Le récit très in-

intéressant qu'elle avait commencé. De ce récit, fait d'abord avec quelques réticences, il résulte qu'avec son mari elle venait de parcourir toute la région du Cher et de la Nièvre et y avait acheté toute la récolte de blé encore disponible.

« Comme son compagnon lui exprimait sa joie, à l'annonce d'une récolte superbe, et d'une qualité supérieure, qui allait enfin permettre de baisser les cours de la farine et le prix du pain, la dame répondit :

« Ne vous réjouissez pas encore, car ces milliers de quintaux de blé que nous venons ainsi de réunir en quelques jours et qui sont payés comptant, ne sont pas pour la meunerie française.

« Et pour qui donc ?
« Pour qui ? pour le gouvernement russe ! Car vous ignorez sans doute ou plutôt vous ignorez sans doute que le gouvernement soviétique prélève les deux tiers de la récolte russe et qu'à la suite de ce prélèvement les agriculteurs ont décidé de ne plus produire d'où la pénurie de blé qu'il faut chercher dans d'autres pays. »

« Et voilà où passe le blé français : en Allemagne, en Russie.

« Dans le cas où M. Queuille, ministre de l'Agriculture voudrait opposer un démenti au fait ci-dessus, il fera bien de ne pas le faire avant d'avoir entendu tous les chefs de gare de la ligne Nevers à Bourges, par Cosne, lesquels ne pourront, nous en sommes absolument certains, que lui confirmer notre information. »

Aux constatations faites par notre confrère parisien, on peut ajouter celles que les chefs de gare de notre région font, également, chaque jour, à savoir que des sacs de blé sont expédiés via Bordeaux et via Marseille.

Le ministre de l'Agriculture peut donc faire une enquête à ce sujet, et comme nous le demandons, il y a quelques jours, il peut en faire une deuxième, pour constater s'il n'y a pas dans nos régions, en Corrèze même, des réserves de blé.

Eh bien, encore une fois, tout cela c'est s'agiter, faire du bruit pour rien. On ne fera aucune enquête. Une enquête, oh ! malheur ! pourrait être grave de conséquences pour une bande d'algébrins, mais d'algébrins puissants par leurs relations et par leur fortune.

C'est ce donc doivent s'inspirer les membres des Comités départementaux qui vont se constituer pour prendre les mesures relatives à la lutte contre la vie chère.

Il ne peut pas y avoir, d'autre solution favorable, au moins en ce qui concerne la question du blé, que celle de lutter contre les spéculateurs.

Lutte dure, difficile, puisqu'aussi bien, engagée depuis plusieurs mois, — si vraiment il est vrai qu'elle ait été engagée, — elle n'a donné aucun résultat.

Nous retrouvons en effet, ce décret paru dans les journaux, à la date du 1^{er} août 1924.

« Le marché des blés va rouvrir. Un décret paru à l'Officiel en annonce la réouverture définitive pour le 4 août. A la Bourse du Commerce on s'en montrait enchanté. Un membre du syndicat général des blés eût des farines à déclarer :

« Nous demandions cette mesure depuis longtemps. Le marché du blé est un régulateur puissant. Il peut nous permettre d'établir des cours très clairs et parfois même de freiner la hausse. La fermeture de ce marché a déterminé des variations de deux à trois francs en hausse, qui auraient pu être évitées. »

Et nous sommes au 15 novembre ! Et à cette date on signale « l'évasion des sacs de blé ! »

Que pense le ministre de l'Agriculture de cette question ?

LOUIS BONNET.

DOUCES MESURES !

M. Louis Forest, notre distingué confrère du *Matin*, préconisait, ces jours derniers, la création « du livret du chauffeur d'auto. »

« A mon sens, disait-il, tant que chaque chauffeur ne sera pas porteur d'un livret personnel, où les agents inscriront au fur et à mesure accident et contravention, rien ne se fera d'efficace.

« Un exemple : Ces jours derniers, un essai sur se lance dans une rue à 70 ! Il dérape, défonce une voiture arrêtée, dans laquelle, par bonheur, il n'y a personne, bondit à gauche, rebondit à droite, saute sur une maison, démolit un soupirail, fait deux trous d'obus dans le mur. Le hasard est parfois bon pour ces animaux qu'on appelle des hommes. Pas d'accident de personne. On ne saura donc rien de l'affaire. L'imprudent recommencera. Avec le livret individuel, l'affaire serait notée. Qui confierait son existence au chauffeur fou, le ferait en connaissance de cause. »

Notre confrère a bien raison : personne, actuellement, n'est en sécurité sur les routes, dans les rues, à cause de la vitesse excessive des autos.

Les chauffeurs disent : « Nous sommes les rois du volant : la route est à nous. » Et ils lancent leur voiture sur les routes, prennent les tournants à une vitesse telle que le piéton qu'ils éclaboussent, au passage, d'un paquet de boue ou qu'ils étouffent sous un flot de poussière, se jette dans le fossé de la route pour éviter d'être écrabouillé.

Mais un livret du chauffeur serait-il encore suffisant ? Oui, pour le client qui voudra faire une ballade,

une course en auto. Ce client, constatant que le chauffeur est un « as » de la vitesse, se dispensera de son concours.

Mais il faudrait, aussi, garantir le piéton. Le moyen, c'est de frapper durement les écraseurs.

Ainsi le *Matin* a publié également l'information suivante :

« Le *Matin* a relaté la grave accident survenu le 23 septembre à deux gendarmes de la brigade de Belmont près de Roanne. En tournée à bicyclette sur la route de Cours, ils avaient été accrochés et renversés par une camionnette automobile que conduisait le chauffeur Dufour, de Cours. L'un d'eux, le gendarme Debourdeaux, succomba trois jours après à ses blessures.

« Dufour, le chauffeur, vient de comparaître devant le tribunal correctionnel de Roanne pour blessures par imprudence. Il a été condamné à 3 mois de prison avec sursis et 300 francs d'amende. »

Il faut dire que des dommages intérêts ont été accordés à la veuve du gendarme tué. Mais est-ce payer assez cher la vie d'un homme, d'un père de famille que d'infliger 3 mois de prison et avec sursis encore, à un chauffeur écraseur ?

En vérité, non, ce n'est pas cher ; au surplus, aujourd'hui, comme avant l'accident, le chauffeur écraseur peut continuer à conduire des autos.

La vie d'un homme ne compte donc pas beaucoup : 3 mois de prison avec sursis !

On finira bien par dire à l'écraseur : « Oui, trois mois avec sursis et avec regret de vous condamner ! »

Si les peines étaient plus sévères, il y a des chances pour que les chauffeurs soient plus prudents.

LOUIS BONNET.

Nos Parlementaires

Question au ministre du travail

M. de Monzie, sénateur, demande à M. le président du conseil, s'il ne lui paraît pas nécessaire, conformément aux principes d'un gouvernement républicain, de retirer à des fonctionnaires toutes délégations permanentes qui leur donneraient pouvoir de saisir la justice d'actions au nom et pour le compte du ministre responsable.

Réponse de M. le ministre du travail, de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales. — Le fonctionnaire visé par l'honorable sénateur n'a pas délégation pour saisir la justice d'actions, au nom et pour le compte du ministre responsable.

Toutes les plaintes déposées contre des entreprises soumises au contrôle et à la surveillance de l'Etat l'ont été par le ministre lui-même.

Mais, en raison du développement de plus en plus inquiétant des abus commis à l'occasion des appels à la petite épargne, le ministre du travail a jugé nécessaire, dès 1913, d'établir une collaboration suivie entre son département et les parquets en vue de la répression de ces abus, et de déléguer à cet effet le directeur du contrôle des assurances privées, avec mission de fournir aux procureurs généraux et aux procureurs de la République tous les renseignements d'ordre juridique ou technique dont ils pourraient avoir besoin concernant lesdites entreprises ou opérations.

L'expérience a démontré l'utilité de cette collaboration.

Question au ministre des affaires étrangères

M. Fontanille, sénateur, demande à M. le ministre des affaires étrangères, président du conseil, pourquoi le Brésil n'est pas invité à respecter ses engagements concernant le paiement en francs or de son emprunt fédéral 4 p. 100 1919, conformément au libellé formel des titres et coupons.

Réponse. — L'ambassadeur de France à Rio a été invité à faire auprès du gouvernement brésilien les démarches nécessaires en vue d'obtenir que le service des emprunts fédéraux fût effectué en or, conformément au libellé des titres. Le gouvernement brésilien n'a pas encore fait connaître sa réponse à la demande que lui a adressée M. Conty.

Notariat supprimé

L'Office notarial de Figeac, vacant par suite de la démission de M. Astruc, est supprimé.

Enseignement Primaire Supérieur

M. Pajau, professeur à l'Ecole primaire supérieure de Luzech, est nommé en la même qualité à l'Ecole primaire supérieure de Périgueux.

M. Gerbus, instituteur-adjoint à l'Ecole primaire supérieure de Périgueux, est délégué, pendant l'année scolaire 1924-25, dans les mêmes fonctions, à l'Ecole primaire supérieure de Luzech.

Ecole primaire supérieure

Nous enregistrons avec plaisir le succès remporté par l'Ecole primaire supérieure de Cahors au dernier concours du surnumérariat des P. T. T.

Sur 13 candidats reçus pour le département du Lot, 5 appartiennent à l'E. P. S. de Cahors. Ce sont : Mignac, n° 142 ; Pechbert, n° 214 ; Malapeyre, n° 253 ; Laborie, n° 328 ; Ricou, n° 502.

Félicitations aux heureux admis.

Le Professeur LACASSAGNE

Nous lisons dans le *Courrier du Centre* :

« La Justice doit être une Médecine » s'éclairant des Sciences psychologiques.

(LACASSAGNE, *Précis de Médecine légale*).

L'origine de la médecine légale s'apparente à celle de l'Inquisition. Lorsque Innocent III et Grégoire IX instituèrent la question préparatoire et préalable, des médecins furent conviés à s'installer auprès des légistes pour indiquer le moment où les tortures devraient être interrompues.

Le contrôle de la science tempérait, de la sorte, les excès de la loi. Aujourd'hui on dit comme au XIII^e siècle *Medicina ancilla justitiae*, mais l'adage ne signifie rien d'atroce. La médecine comme le droit s'est humanisée. La police médicale assure l'hygiène sociale et la médecine judiciaire garantit l'équité. Ainsi la cruauté n'est pas la charte de la III^e République. Esculape n'a plus de disciples parmi les collaborateurs du bourreau et le Quercy va honorer comme il convient, avec éclat, la mémoire d'un de ses fils, le professeur Lacassagne qui administrera généreusement son art au profit de lois qui ont cessé d'être barbares. Le Docteur Lacassagne prodigua son talent et son dévouement tout au long d'une carrière qui l'a conduit de l'Armée à la Faculté.

C'est dans les rangs de la Médecine militaire qu'il entra d'abord et qu'il entreprit un pèlerinage documentaire aux grandes écoles : Strasbourg, Montpellier, Paris.

Partout, il moissonna l'expérience en recueillant des grades scientifiques. Au début simple médecin-major, il parvint bientôt à l'enseignement. Professeur au Val-de-Grâce, agrégé de la Faculté de Montpellier, lauréat de l'Académie de médecine, qui l'agréa plus tard comme associé national, correspondant de l'Institut, — après cette cascade de titres et d'honneurs, après cent travaux et ouvrages originaux sur l'anthropologie criminelle, sa célébrité chevronnée se domicilia enfin à l'Université de Lyon.

Ses rapports d'expertise sont des modèles de science et de conscience. On y trouve marquée à chaque page son indépendance des lois et son mépris de l'arbitraire. Au vrai, il ne se souciait que de la nature des faits. La vérité fut sa constante et seule préoccupation. Mettre le magistrat en possession de la vérité était d'après lui, l'unique rôle assigné à l'expert. En quoi il ne laissa pas que d'être le disciple d'Ambroise Paré, lequel disait : « Les Jurisconsultes jugent selon qu'on leur rapporte. »

Au cours de ses recherches médicales, le Professeur Lacassagne connut la vérité qui étreignit un Pascal en quête d'une certitude intime. Lacassagne n'hésita jamais à pousser l'esprit de libre examen jusqu'au doute destructeur de toute intransigence.

Il répétait volontiers ces maximes familières :

*Il faut apprendre à douter...
Ce que l'on regarde, le bien voir...
Épiloguer les théories hâtives, ne jamais faire d'hypothèses.*

Comme il avait raison de penser avec Bossuet « que c'est une partie de bien juger que de douter quand il faut. »

Justitia veritas, non severitas.
L'erreur deshonne le Droit et la rigueur l'offense. Aussi l'expert judiciaire doit-il se borner à enregistrer des constatations et à en tirer des déductions rigoureuses et inévitables. Son savoir est un refuge pour la conscience du juge.

Sans doute, le Droit est-il parfois sévère mal à propos. Mais l'odieuse repose alors sur la législation, non sur ceux qui concourent à son application. Comme les avocats et le Ministère public, les médecins légistes ne sont que les serviteurs de la loi : son atrocité n'est pas leur crime.

D'aucuns prétendent, aujourd'hui, que Fouquier-Tinville a requis en son temps avec toute la bonne foi dont est capable un homme de loi. Pour mieux caractériser la probité d'un Lacassagne, précisons qu'elle n'a jamais été de l'ordre de celle de l'ancien accusateur public, qui proclamait volontiers que chez la gent de robe « les vices du cœur ne sont que des vertus d'état. »

L'œuvre scrupuleuse du professeur Lacassagne illustre l'antique devise du collègue des chirurgiens de Lyon : « *Vigil et prudens* », formule qui résume la tradition médico-légale depuis Ambroise Paré et Laccasias jusqu'à Brouardel et au Docteur Paul, le fils cadet de cette haute lignée.

L'initiative de Cahors et de son maire est nécessaire, qui va permettre de noter publiquement les progrès réalisés dans l'ordre de la justice avec le concours de la science. L'Italie, l'Argentine, la Russie même se feront honneur de dire leur mot dans cette conférence organisée autour d'une jeune stèle.

Robert BOS,
Avocat à la Cour,
Ancien secrétaire de la Conférence des Avocats de Paris.

Félicitations

Le brigadier Delmas et le gendarme Moreau, de la brigade de Vayrac, ont été l'objet de félicitations officielles et sont proposés pour une prime spéciale de gratification pour avoir arrêté à Brive, trois voleurs à la tire, qui avaient volé, le jour de la foire du 17 octobre, à Vayrac, 3.150 francs.

Election de maire

M. Brandes a été élu maire de Cahors en remplacement de M. Rouquand, démissionnaire, pour raisons de santé.

C. A. M.

M. Chamband, instituteur à Marcilhac, vient de subir avec succès l'épreuve du certificat d'aptitude militaire.

P. O.

M. Balel, d'Albas, est nommé en ployé à la gare de Luzech.

M. Courrou, de St-Matré, est nommé employé dans les bureaux de la Cie du P. O.

L'incorporation des blés exotiques dans la farine panifiable

La commission consultative des farines s'est réunie jeudi à l'hôtel de ville, à Paris.

Elle a constaté que le cours de la farine panifiable tirée exclusivement du blé français dans les conditions prévues par la loi du 31 août dernier ressortait à 152 francs.

Elle a constaté, en outre, qu'au cours actuel des blés exotiques, l'incorporation de 5 0/0 de ces blés dans le mélange de mouture correspondait à une augmentation de un franc pour la farine, mais que cette augmentation était compensée par un accroissement du rendement en pain.

Dans ces conditions, et toute écarté de hausse du prix du pain étant momentanément écartée, elle a été d'avis qu'il y avait lieu d'autoriser l'incorporation de blés exotiques, à la condition que le pourcentage d'incorporation soit indiqué sur la facture pour toute vérification utile.

Communication

La Commission des Fêtes de l'Avenir Cadurcien a l'honneur de porter à la connaissance de la population de Cahors, qu'au cours de la soirée dansante du 10 novembre 1924, la somme recueillie au profit des pauvres de la ville s'élève à 123 fr. 40 :

La quête pour le Monument des Enfants de Cahors Morts pour la France a rapporté 99 fr. 70. Ces sommes ont été versées aux trésoriers respectifs.

La Commission.

Bibliothèque populaire

Voici la liste des nouveaux livres, qui ont été mis en service dimanche 9 novembre :

1361 — Henri Béraud : Lazare.
1363 — P. Benoit : La Châtelaine de Liban.
1364 — M. Prévost : Nouvelles Lettres à François.
1379 — Péronchon : Les Gardiennes.
1383 — J. Kessel : L'équipage.
1384 — E. Henriot : Aricie Brun.
1386 — H. Bourget : La Chartreuse du Reposoir.
1391 — P. Bourget : Cœur pensif ne sait où il va.
1393 — Cl. Farrère : Les Hommes nouveaux.
1418 — P. Loti : Un jeune officier pauvre.
1375 — A. Souhli : Les gaites de Patati-et-Patata.
1376 — » Patati-et-Patata en guerre.
1377 — » La Victoire de Patati-et-Patata.

Nous rappelons que les revues *Les Lectures pour tous*, *Je sais tout* et *La Science et la Vie* sont également à la disposition des sociétaires et abonnés de la *Bibliothèque Populaire*, et nous savons que cette innovation du prêt de revues, mensuellement reliées sous une élégante couverture, a été très goûtée de tous ceux qui veulent trouver à la *Bibliothèque Populaire*, à la fois un choix des derniers et meilleurs romans parus et des aperçus de l'actualité quotidienne.

La faveur du public pour cette innovation permet d'envisager prochainement l'achat de nouvelles revues, qui constitueront un attrait de plus pour les fervents des saines et bonnes lectures.

Accident du travail

En polissant à la meule, le nommé André Laromaine, 30 ans, ajusteur-mécanicien à l'usine d'appareillage électrique de la gare, demeurant rue Frédéric-Suisse, a été atteint d'un grain d'éméri à la corne de l'œil gauche. M. le docteur Peyrissac, qui a procédé à l'extraction, a prescrit un repos absolu de douze jours.

Vol de bijoux

Une instruction est ouverte contre un individu qui se serait introduit dans une maison du Montat, où il aurait commis un vol de bijoux.

Après enquête, la justice a lancé un mandat d'arrêt contre le nommé Lagard Henri, 22 ans, de Montauban, qui travaillait sur les chantiers de la ligne Cahors-Moissac.

Lagard avait quitté les chantiers et s'était réfugié à Montauban, où il a été arrêté vendredi matin.

Vol

J.-P. Ouvrier, propriétaire au mas de l'Escoupié (commune de Laramière), se rendant à sa grange, lundi matin, 10 novembre, eut la douloureuse surprise de constater que trois vaches et deux veaux avaient disparu dans la nuit sans laisser de traces. Les voisins, prévenus, aidèrent J.-P. Ouvrier à faire les premières recherches aux environs, mais sans succès.

La gendarmerie de Limogne et celle des cantons limitrophes ont été immédiatement avisées.

Le poulailler de M. D., propriétaire au mas de Labrié, recevait également la visite de quelque marauder qui fit main basse sur sept ou huit poules ou poulets.

Plainte a été portée et la justice informe.

Cour d'assises du Lot

La session des assises du Lot (4^e trimestre) s'ouvrira à Cahors le lundi 8 décembre, sous la présidence de M. Touzet, Conseiller à la Cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Grimal, président du Tribunal civil de Cahors et Treich, juge au siège.

Voici la liste des jurés qui seront appelés à siéger au cours de cette session.

Jurés titulaires

MM. Rossignol, entrepreneur à Gramat. Boudy, propriétaire à St-Médard-Catus. Parra, chaudronnier à Lalbenque. Calvy, cultivateur à Promilhans. Mérigonde, propriétaire à Lanzac. Dizier, Directeur des tabacs à Cahors. St-Affre, maire à Larroque-Toirac. D' Redoules, à St-Germain.

Auricombe, propriétaire à Reilhaguet. Carrayrou, propriétaire à Viazac. Asfaux, maire à St-Paul-de-Vern. Sol, comptable aux Quatre-Routes. Souillac, propriétaire à Duravel. Bessières, propriétaire à Montcuq. Thué, rentier à Autoire.

Filhol Marcel, propriétaire à Cassagnes. Foissac, propriétaire à Vire. Ramel, rentier à Gintrac. Belou, propriétaire à St-Maurice. Leplat, chirurgien à Cahors. Mécadier, adjoint au maire de Montcuq. Amadiou, proprié, à Lacapelle-Marival. Pécouret, cultivateur à Penn. Alvitre, ferblantier à Martel. Cance, marchand de meubles à St-Céré. Vinel, notaire à Larnagol. Materre, adjoint à St-Projet. Serres, industriel à Duravel. Dubois de Gaudusson, propriétaire à Caillac.

Durieu, médecin à Martel. Fourniols, notaire à St-Paul-Labouffie. Maury, propriétaire à Lentillac-Lauzès. Clédet, retraité aux Junies. Colon, propriétaire à Vidallac. Roussel, distillateur à Martel. Combette, distillateur à Gourdon.

Jurés supplémentaires

MM. Trabouyé, commis des Ponts et Chaussées à Cahors. Seppe, commis de direction aux Contributions indirectes à Cahors. Huard, avoué à Cahors. Sarrazin Emilien, relieur à Cahors.

Arrestation

Nous avons annoncé, ces jours derniers, que la police de Montluçon avait arrêté un individu qui, dès le premier interrogatoire, a déclaré être l'auteur du vol de bijoux commis au préjudice de M. Valette, commis de culture des tabacs à Cahors, et du vol de 2.000 francs au préjudice de M. Vidal, violoncelliste, demeurant rue Clémenceau.

C'est un nommé Mennel, Alphonse, comptable, sans domicile fixe, âgé de 50 ans, chef, de passage à Cahors, cherchait, a-t-il dit, du travail.

Il a déclaré qu'il était entré, au moyen d'une fausse clé, dans l'appartement de M. Valette entre midi et 1 heure, qu'il n'avait pris qu'une partie des bijoux et qu'il avait pénétré dans l'appartement de M. Vidal, où, après avoir fouillé une valise, il avait découvert les 2.000 francs.

Mennel a dépensé les 2.000 francs, mais il a déclaré qu'il avait fait cadeau des bijoux à une femme qu'il avait rencontrée dans la région du Nord.

Il est marié, père de 3 enfants : il a subi de nombreuses condamnations.

Cette affaire sera jugée à Montluçon. M. le juge d'instruction, en effet, vient de rendre une ordonnance de dessaisissement en faveur du juge d'instruction de Montluçon.

Gibier rare

Un chasseur, Ferdinand Rouget, de Ramonchoux (près de Floressas), a tué un grand oiseau de passage d'un coup de fusil. C'était une cigogne qui avait 1 m. 20 de haut et mesurait 1 m. 80 du bout d'une aile à l'extrémité de l'autre.

Tribunal correctionnel

Audience du 13 novembre 1924

MENDICITÉ

Girma Cyprion, 45 ans, forgeron, sans domicile fixe, a été trouvé demandant l'aumône à Pradines. Son carnet anthropométrique était également dépourvu de visa. Girma est condamné à 3 mois et 1 jour de prison.

Œufs couvés

Une dame Miquel Angèle, épouse Vinel, 36 ans, épicière à Orniac, est prévenue de mise en vente d'œufs avariés. Le tribunal, estimant qu'il y a un doute, qui profite à l'inculpée, la relaxe sans dépens.

Vol

Le jeune Guichenné Pierre, 19 ans, étudiant à Puy-l'Évêque, a commis deux vols d'argent, un de 1.200 francs, le second de 200 francs. Il est condamné à 8 jours de prison avec sursis.

Vol de volailles

Faurie Martial, 56 ans, propriétaire au Montat, Salingre J.-B., 48 ans, journalier, sans domicile fixe, et Fumel Victoria, épouse Valmaletti, 41 ans, sans profession ni domicile fixe, ont volé trois volailles au préjudice de la dame Gragnou, du Montat.

Ils sont condamnés tous trois à quinze jours de prison.

Société des Etudes du Lot

La Société des Etudes du Lot se réunira dans le lieu ordinaire de ses séances, lundi 17 novembre, à 17 heures.

Le 2^e fascicule du Bulletin de la Société pour l'année 1924 est paru depuis le 1^{er} octobre. Les membres résidents qui n'ont point encore leur exemplaire, sont priés de vouloir bien venir le retirer au siège de la Société.

Non-lieu

Un non-lieu vient d'être rendu dans l'affaire Largentie, ce vieillard

qui avait été retiré de l'eau dans la commune de Cevennières. On avait cru qu'il s'agissait d'un crime et une instruction avait été ouverte. L'enquête étant restée sans résultat, l'affaire est close.

Un veinard

Nous sommes heureux d'annoncer qu'à la sortie au tirage du 14 novembre 1924, de la Société « Séquanaise Capitalisation » le numéro 868.907, appartenant à M. Massip, demeurant à Cahors, Boulevard Gambetta, 39 (débit de tabac), est gagnant d'un lot de 1.000 francs.

Nos félicitations à M. Massip qui est un des excellents compositeurs de l'imprimerie du *Journal du Lot*.

La somme de 1.000 francs a été remise par M. Théron, agent général de la Séquanaise à Cahors, 15, rue des Soubirous.

Cyclindrages à Vapeur

Opérations probables au cours de la semaine du 17 au 22 novembre 1924 :

Répandage et cyclindrage de matériaux sur les voies désignées ci-après :
Chemin de grande communication n° 10, de 4 km. à 6 km. (vers Saint-Cernin).
Chemin de grande communication n° 17, de 34 km. à 35 km. 200 (entre Soullomès et Labastide-Murat).
Chemin de grande communication n° 4, de 18 km. 900 à 21 km. 200 (vers Escayrac).
Route nationale n° 20, de 85 km. 770 à 86 km. 048 (Boulevard Gambetta, à Cahors).
Route nationale n° 20, de 76 km. 200 à 76 km. 400 (entre Pélacy et St-Henri).
Route nationale n° 20, de 75 km. 500 à 76 km. (entre Pélacy et St-Henri).
Route nationale n° 20, de 69 km. 900 à 70 km. 500 (entre Pélacy et St-Henri).

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 8 au 15 novembre 1924

Naisances

Autoire André, rue Foch, 10.
Falières Pierre, Bd. Gambetta, 75.
Vaissé Geneviève, Bd. Gambetta, 65.
Restes Marcelle, rue P.-Wilson.
Jouffreau Henri, rue P.-Wilson, 8.

Publications de Mariages

Sarazanas Félix, employé au P. O., à Ivry (Seine), et Cubières Ernestine, aide-employée des postes, à Cahors.
Soulayers Pierre, ouvrier boulanger, à Cahors, et Couture Clémence, s. p., à Albas (Lot).

Décès

Serrer Francisca, épouse Montfort, s. p., 39 ans, rue P.-Wilson.
Alazard Pierre, jardinier, 24 ans, rue du Lot.
Pons Pierre, retraité, 78 ans, rue Labarre, 67.
Massip Céléstin, employé de préfecture, 38 ans, rue Brives, 22.
Lavergne Eugène, ouvrier agricole, 53 ans, rue P.-Wilson.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Dimanche 16 novembre à 14 h. 30
GRAND MATCH DE CHAMPIONNAT
Gallia Universitaire Club de Toulouse 1
(Champion des Pyrénées)
contre : Aviron Cadurcien 1

La formation de l'équipe que Cahors va opposer en championnat au « Gallia » a passionné, dit-on, le public sportif.

Tant mieux, car cela prouve que le rugby intéresse de plus en plus nombre de personnes qui, hier encore, paraissent indifférentes.

Quoi qu'il en soit, les 15 athlètes que l'A. C. mettra demain face à l'adversaire, sont dignes de défendre nos couleurs, et ils feront l'impossible pour fixer la victoire à leur fanion.

Le Comité s'est inspiré de leur valeur personnelle et de leur cœur. Il compte sur eux et leur fait largement confiance. Que tous imitent cet exemple et attendent pour le juger de le voir à l'œuvre.

Un seul geste est utile, et nous prions le public de le faire. C'est d'aller en masse encourager les efforts des 15 jeunes hommes qui vont défendre le sport cadurcien.

Nous sommes certains que cet appel sera entendu.

MM. les membres du Comité de Rugby sont instamment priés de se trouver dimanche, à 14 heures précises, au stade Lucien Desprats.

Prix des places : Tribunes : 3 francs ; Entrées générales : 2 francs.

LA QUERCYNOISE

Un grand match scolaire
au Stade Lucien-Desprats
JEUDI 20 NOVEMBRE
Les Jasmis (1) Lycée d'Agen
(Champion de France scolaire 1923-1924)
contre
La Quercynoise (1) Lycée Gambetta

C'est à un véritable gala sportif qu'est convié le public cadurcien. Rarement, en effet, il lui a été donné de voir évoluer une aussi belle équipe scolaire que celle des « Jasmis » du Lycée d'Agen, qui enlèveront de haute lutte le Championnat de France (1923-1924).

Le team agénois comprend dans ses rangs trois internationaux : les fameux Gabouriau, Caye et Dubuc, équipiers premiers du S. U. Agenais. Tous les autres joueurs sont embrigadés dans des équipes premières de première ou deuxième série, ou dans des équipes de deuxième ou de première série.

Nous reviendrons sur ce match qui s'annonce comme l'un des plus passionnants de la saison.

Les équipiers de La Quercynoise sont heureux de transmettre leurs sincères félicitations à leur jeune ami Pierre Heilhes pour sa brillante rentrée dans le quinze premier du Stade Toulousain.

Nos vœux l'accompagnent dans les rencontres futures.

Vélocé-Sport Cadurcien

Le Vélocé-Sport Cadurcien, organise pour le jeudi 27 Novembre, au Royal Cinéma une brillante représentation cinématographique.

Au programme paraît le Tour du Sud-Ouest cycliste, la magnifique randonnée méridionale, organisée par La Petite Gironde, où figurent les grands as du cyclisme régional, Tequi, Fontan, Chauvière, etc.

Nul doute que ce film sportif, d'un si vif intérêt, n'attire ce soir-là au Royal-Cinéma la foule des sportsmen Cadurciens.

Pour agrémenter cette soirée, sera donné, pour la première fois à Cahors, l'opéra *Ch'Atah*, le grand film français, de Franz Toussaint, avec au cœur de l'Afrique, en plein désert, au pays de l'Atlantide, interprété par Stacia Napierkowska et les meilleurs artistes français.

Ce film, qui se déroule tout entier sous le ciel marocain, contient des vues magnifiques et d'une impressionnante grandeur.

La soirée se terminera par un documentaire des plus attrayants, *Croquis alpins* et un Comique en 2 parties, *Pionnier jockey*, inédit dans notre ville.

Un orchestre choisi sous la direction du Maître Barreau se fera entendre durant la représentation.

La matinée est réservée aux écoles, pour lesquelles des prix de faveur seront consentis.

Les prix des places ont été fixés pour la soirée, à 3 fr. 2 fr. et 1 fr.

NOUBLIEZ PAS CEÇI!!!

Quelques Sacs pour Dames : portefeuilles, porte-monnaie, en cuir maroquin et cuir artistique sont SACRIFIÉS pour la réclamation de la MAISON.

C'est pourquoi ils se vendent 40 0/0 moins cher que partout ailleurs.

POPOVITCH, Coiffeur pour Dames
4, rue-Marchal-Foch, CAHORS

Ne croyez pas qu'avec un vrai MIRUS vous aurez trop chaud, vous aurez seulement une température délicate, qui vous fera regretter de n'avoir pas toujours connu MIRUS. Poêle à bois MIRUS à combustion lente, en vente partout.

Arrondissement de Cahors

Cabrerets

Mort subite. — Nous avons le regret d'annoncer le décès survenu subitement, le jeudi 6 novembre, de Mme Mélanie Armand, épouse de notre sympathique compatriote et ami, M. Louis Delfau, facteur de ville à Cabrerets.

Mme Delfau était âgée seulement de 64 ans. Elle laisse des regrets unanimes.

Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis qui ont eu à cœur d'accompagner à sa dernière demeure cette estimée et sympathique personne.

A M. Delfau, son mari et à toute la famille éplorée, nous adressons nos plus sincères condoléances.

Cénéviers

Au poulailler. — Jeudi, 6 novembre, le jeune Michel Lescuré, allait, comme tous les matins visiter le poulailler, lorsqu'il aperçut, gisant à terre, 7 ou 8 volailles mortes et à moitié dévorées tandis que les survivantes s'agitent avec des cris désespérés. Il eut vite fait de découvrir l'auteur de tant de désordre. Un magnifique renard, gris argenté,

Le jeune Lescuré fut prévenu un voisin qui vint armé et tua le renard.

Douelle

Fête de l'Armistice. — Comme les années précédentes, Douelle a voulu célébrer dignement la fête de l'Armistice. Malgré la pluie qui tomba toute la matinée, un imposant cortège se forma, précédé d'une musique de choix, et se rendit à son d'une marche funèbre au monument des morts, fleuri et pavisé pour la circonstance de nombreux drapeaux et de mâts tricolores surmontés d'oriflammes. L'appel des morts fut fait par le camarade Soulayrés. La foule, après un moment de recueillement, se remit en marche vers le cimetière.

Là, des gerbes de fleurs furent déposées sur les tombes des héros ramenés du front et le maire, dans un bref discours, exalta leurs vertus et, beau discours, exalta leurs vertus et, au nom de la commune, leur adressa l'hommage ému de la plus vive reconnaissance et l'assurance du meilleur souvenir.

La cérémonie terminée, un banquet de quarante convits attendait, à l'hôtel de France, les membres de l'Amicale des démobilisés. A la table d'honneur, on remarquait, à côté du vice-président Soulayrés, MM. le maire, son adjoint et M. le capitaine Sers, qui, avant son départ pour l'Indo-Chine, avait voulu s'associer à l'hommage rendu aux camarades d'enfance fauchés au cours de la grande guerre.

Après un repas des mieux servis par le camarade Alibert, et au cours duquel l'excellent orchestre Alaux-Régner exécuta les meilleurs morceaux de son répertoire, le bal commença et se prolongea jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Puy-l'Évêque

Préparation militaire. — Les jeunes gens désireux de prendre part aux cours de préparation militaire organisés par l'I. E. P., de Cahors, avec la collaboration de la Société Sportive de Puy-l'Évêque, peuvent se faire inscrire chez M. Talou, marchand de chaussures, secrétaire général de l'I. E. P., à Puy-l'Évêque.

Football. — Demain dimanche, 16 courant, notre équipe de l'I. E. P. se déplacera à Duravel, où elle doit rencontrer l'équipe première de l'Éclair de Montcabrier pour son match de revanche.

Coup d'envoi à 14 heures 30.

Touzac

Nécrologie. — Mercredi matin furent célébrés les obsèques de M. Victor Cure, conseiller municipal, ancien adjoint, président de notre société mutuelle, emporté à l'âge de 61 ans par une longue et cruelle maladie.

Un imposant cortège, précédé des élèves de nos écoles, avec leurs maîtres, accompagnait sa dépouille au champ du repos.

M. Cure était un homme sympathique et serviable qui ne comptait que des amis.

Sur sa tombe, M. Abel Gipoulou, adjoint au maire, adressa un suprême adieu au collègue regretté et ami qu'avait toujours été Victor Cure et exprima à la famille l'hommage attristé de toute la population.

Vers

Le 11 novembre. — L'anniversaire de l'armistice a été célébré à Vers avec une imposante simplicité. La population tout entière s'est rendue au cimetière de nos chers morts, tombés au champ d'honneur. L'appel des noms a d'abord été fait dans un silence religieux, que seuls interrompaient les sanglots de la foule.

Les enfants de nos écoles ont ensuite déposé au pied du mausolée couronné de gerbes fleuries, pieux hommage du plus sacré et du plus cher des souvenirs.

Le 11 novembre. — L'anniversaire de l'armistice a été célébré à Vers avec une imposante simplicité. La population tout entière s'est rendue au cimetière de nos chers morts, tombés au champ d'honneur. L'appel des noms a d'abord été fait dans un silence religieux, que seuls interrompaient les sanglots de la foule.

Les enfants de nos écoles ont ensuite déposé au pied du mausolée couronné de gerbes fleuries, pieux hommage du plus sacré et du plus cher des souvenirs.

Le 11 novembre. — L'anniversaire de l'armistice a été célébré à Vers avec une imposante simplicité. La population tout entière s'est rendue au cimetière de nos chers morts, tombés au champ d'honneur. L'appel des noms a d'abord été fait dans un silence religieux, que seuls interrompaient les sanglots de la foule.

Les enfants de nos écoles ont ensuite déposé au pied du mausolée couronné de gerbes fleuries, pieux hommage du plus sacré et du plus cher des souvenirs.

Le 11 novembre. — L'anniversaire de l'armistice a été célébré à Vers avec une imposante simplicité. La population tout entière s'est rendue au cimetière de nos chers morts, tombés au champ d'honneur. L'appel des noms a d'abord été fait dans un silence religieux, que seuls interrompaient les sanglots de la foule.

Les enfants de nos écoles ont ensuite déposé au pied du mausolée couronné de gerbes fleuries, pieux hommage du plus sacré et du plus cher des souvenirs.

Arrondissement de Figeac

Figeac

L'anniversaire de l'armistice. — La population figeacoise a célébré, mardi 11 novembre, le 6^e anniversaire de l'armistice.

Ce fut une belle manifestation organisée par l'Association des combattants. Dès 11 heures, un groupe de se forma sous la halle et, malgré la pluie qui tombait à ce moment, le défilé de tous ces anciens poilus s'est opéré d'une façon imposante à travers les principales rues de la ville.

Le cortège s'est rendu place de la Raison, où il a salué le monument des combattants, pour se diriger ensuite à l'hôtel Cory, route de Lacapelle, où avait lieu le banquet.

Plus de 60 convives, parmi lesquels M. Coutenceau, sous-préfet de Figeac, M. Nozières, adjoint au maire; M. Marcenac, président de l'Association des Combattants, ont pris place autour d'une table confortablement installée. Le menu, des plus copieux et soigneusement préparé, a été tout à l'honneur du maître de l'établissement.

Au dessert, M. Coutenceau, sous-préfet, M. Nozières, adjoint au maire, et M. Marcenac, président de l'Association des Combattants, ont successivement pris la parole, rappelant le souvenir des tristes journées de guerre qui ont contribué à rendre plus étroits les liens de camaraderie, puis, en termes émus, ils ont su rendre hommage à la mémoire de tous ceux qui, pour la bonne cause, ont sacrifié leur vie.

Médaille militaire. — Nous apprenons avec plaisir que notre sympathique compatriote, M. Célestin Nègreon, ex-soldat de deuxième classe au 88^e régiment d'infanterie, vient d'être décoré de la Médaille militaire, à la suite d'une double citation

à l'ordre du Corps d'Armée, obtenue en 1916 et 1917.

Nos meilleurs compliments à M. Nègreon.

Football. — Demain dimanche, le G. S. F., première équipe, rencontrera l'équipe correspondante de St-Céré. Les amateurs de rugby assisteront certainement à une belle partie.

Séduer

Accident de voiture. — Mardi matin M. Fabre (François), propriétaire aux Fouillades, partait pour la foire de Cahors emportant sur sa voiture sa belle sœur, Mme veuve Fabre et son voisin M. Devèze.

Dans la côte rapide qui, du château aboutit à la grande route, l'essieu de la voiture s'est rompu, une roue s'est détachée et les voyageurs furent assez rudement projetés sur le sol... sans grand malheureusement.

Le choc et les cris provoquèrent l'emballement du cheval qui entraîna la voiture déséquilibrée jusque devant l'église où la bête s'abatit et se blessa grièvement.

Larnagol

Fête de l'Armistice. — L'anniversaire de l'armistice a été célébré, cette année, à Larnagol, avec son éclat accoutumé. Après la cérémonie religieuse, la foule nombreuse s'est rendue devant le monument des morts magnifiquement paré de couronnes et de bouquets de fleurs. Les enfants des écoles, groupés près du monument avec leurs maîtres, ont répondu à l'appel des noms des combattants victimes de la grande guerre : « Mort pour la France ».

M. Albert Touza, ancien combattant, a prononcé un touchant discours.

A midi, les anciens combattants et les vétérans de 1870, qu'ils avaient invités, se sont réunis en un banquet.

Au dessert, M. Ayrat prit la parole pour rappeler le souvenir des tranches et exprimer l'espoir d'une paix durable.

Espagnac

Accident de voiture. — M. Carbonel du causse d'Espagnac, rentrait dernièrement chez lui en voiture. Au Vieux-Moulin il descendit et quand il voulut remonter, on ignore pour quelle cause son attelage se renversa sur lui. Il fut relevé en piteux état par des voisins qui le transportèrent chez eux. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Reilhac

Combat de bœufs. — Deux bœufs, dans le bois des Ignettes, appartenant à deux troupeaux différents, en sont venus aux cornes, l'autre semaine. Après un combat furieux, celui de Joseph Joyeux a tué celui de Jean Lafon qui valait bien 200 francs.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Rugby. — Dimanche prochain, 16 courant, aura lieu, sur le terrain de Notre-Dame des Neiges, le match amical de la première équipe de Daglan (Dordogne) et la première équipe de notre ville.

Le coup d'envoi sera donné à 14 heures 30.

Les vols de Vayrac. — Mercredi, de nouveaux interrogatoires ont eu lieu dans l'affaire des voleurs à la tire de Vayrac.

Ceux-ci nient toujours s'être rendus à Vayrac, le 17 octobre dernier, et assurent qu'ils ont passé leur journée entière à Brive, sans pouvoir toutefois établir cet alibi d'une manière précise.

Des contradictions ont été relevées dans leur emploi du temps dans cette ville, au moment précis où les vols se commettaient à Vayrac.

Leur culpabilité paraît se préciser davantage, du fait de leurs dénégations systématiques et des contradictions qui ont été relevées.

Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Meulet qui restera ouverte lundi prochain, 17 courant.

Accident du travail. — M. Delfau, vouturier, a été victime d'un accident du travail qui lui fit perdre connaissance pendant plusieurs heures.

Il reçut, il ne se rappelle plus comment, un coup de bas-flanc sur le nez dans son écurie.

Nécrologie. — On nous apprend le décès, à Toulouse de M. Jean Luc, retraité des Postes, père de M. Luc, ancien procureur de la République à Gourdon et actuellement président du Tribunal à Orthez (Basses-Pyrénées).

Nous adressons à M. Luc, fils, ainsi qu'à sa famille nos bien cordiales condoléances.

Labastide-Murat

Projet d'éclairage électrique. — Dimanche, à 10 h., les commerçants se sont réunis à la Mairie pour entendre un exposé d'un ingénieur de la maison Garner, de Paris, sur un projet d'éclairage électrique au moyen d'un moteur à huile lourde.

Le projet ayant été adopté en principe, il a été décidé, sur la proposition de l'ingénieur, qu'une commission de trois membres aurait mission de trouver le plus d'abonnés possible.

Cette commission est ainsi formée : MM. de Camy, maire; Andrieu, maître d'hôtel; Escapoulade, mécanicien. Celle-ci a commencé son enquête et espère aboutir sous peu.

Martel

Ecole primaire supérieure. — Les trois élèves présentés par notre école primaire supérieure au dernier concours des Postes sont reçus.

Ce sont : MM. Gérard Georges, de Gluges, qui arrive en tête des candidats du Lot; Dufau René, de Gignac; Saint-Marie Paul, de Pradelles.

Salviac

Nos compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir le succès de notre gracieuse compatriote Mlle Thérèse Cabanes, fille du sympathique et dis-

tingué M. Cabanes, de Salviac, fondé de pouvoirs d'une grande banque franco-roumaine à Paris, aux examens de P. C. N. devant la Faculté des Sciences de Paris.

M. Jacques Cazes, neveu de M. Cazes, commis de culture des tabacs de Salviac vient d'être nommé surnuméraire des Contributions indirectes et attaché à la direction de Cahors.

A nos compatriotes, nos bien vives félicitations.

Nomination de classificateurs. — Par arrêté de M. le Préfet du Lot, MM. Jacques Menauge, Albert Jean, Gineste Eugène, de Salviac; Sylvestre Paul, de Léobard, Jacques Calvet, de Dégagnac, ont été nommés classificateurs, en conformité de la loi du 22 mars 1924.

Souillac

Réunion des victimes de la guerre. — Les mutilés, veuves de guerre et ascendants de la section cantonale de Souillac, se sont réunis le 11 novembre, à 14 h., à la Mairie, en très grand nombre.

Ils avaient tenu, en répondant à l'appel qui leur avait été fait par leur Président, à venir par ce jour d'anniversaire de la victoire, fêter comme il convient la mémoire de nos chers morts, tombés au champ d'honneur.

Le cortège très imposant, s'est formé devant la Mairie, le drapeau de la Société déployé avec en tête deux orphelins de la guerre portant la gerbe de fleurs qui devait être offerte; les ascendants venaient ensuite, les veuves et les mutilés fermaient la marche. L'ordre le plus parfait n'a cessé de régner au cours de cette cérémonie. Arrivés au pied du monument, la minute du silence évangélique de tant de douleurs a été observée.

Le cortège s'est ensuite reformé et est revenu devant la Mairie où a eu lieu sa dislocation.

Après, dans la séance qui avait eu lieu, les membres de l'association avaient tenu à manifester leur intention de revendiquer les droits de toutes les victimes de la guerre par le vote — après plusieurs échanges de vues — du vœu suivant :

« Les veuves, ascendants, mutilés et réformés de la section cantonale de Souillac, obligés par la nécessité qui ne leur permet pas de laisser leurs droits plus longtemps sacrifiés et mettant les pouvoirs publics en face de leur devoir et de leur responsabilité, réclament avec la dernière énergie, le réajustement des pensions et allocations de guerre aux conditions actuelles de l'existence et protestent contre toute mesure qui créant des catégories entre les victimes de la guerre, suivant leur invalidité, leur profession ou leur situation de fortune, porterait atteinte au principe du droit de réparation.

Vol. — Un vol de 4.000 fr. ayant été commis au préjudice de M. Crémoux, du Carla, commune de Strenquels la gendarmerie a procédé à une enquête. Notre chef de brigade, par son habileté coutumière a obtenu l'aveu de Mme Q... habitant la commune de Cazillac, et a réussi à se faire remettre le billet volé.

Dernière heure

Chambre des Députés

Séances du 14 novembre 1924

MATIN

La Chambre discute le budget de la marine marchande. M. Canavelli demande le rétablissement de la journée de 8 heures à bord des navires. M. Bouissou dit que le rétablissement de la loi de 8 heures ne facilitera pas la concurrence étrangère et il préconise le rétablissement de la flotte d'Etat. Il critique les ententes entre compagnies françaises et étrangères qui rendent inutile la suppression du monopole de pavillon. Il faut donc le rétablissement de la flotte d'Etat, dit-il.

M. Candace dit que la plus grande partie du charbon est transportée en France sous pavillon étranger. Il approuve le rétablissement de la flotte d'Etat.

SOIR

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur la vie chère.

M. Mistral dit que la vie chère est due à une crise de la production qu'il faut intensifier et à une crise de distribution des richesses. Il préconise la liberté douanière pour le blé et un système de contrôle de récolte comme pour le tabac.

M. Betoulle préconise la stabilité des cours. Pour éviter le retour des accaparements et des abus, l'Etat doit être acheteur de la récolte nationale et même des blés exotiques.

M. Compère-Morel dénonce les trusts comme responsables de la vie chère.

Le ministre de l'Agriculture répond aux divers orateurs et déclare que la crise actuelle provient de ce que la récolte en blé dans le monde a été déficitaire. Il dit que le Gouvernement va demander la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires sur les céréales panifiables.

La suite des débats est renvoyée à vendredi prochain.

Sénat

Séance du 14 novembre 1924

Le Sénat continue la discussion du projet de loi sur l'armistie. M. Bienvenu-Martin demande la suppression de l'alinéa du texte de la Commission, portant que la réintégration des fonctionnaires reste facultative.

M. Lhopiteau combat cette proposition. M. Herriot déclare qu'il n'a pas demandé que la réintégration des cheminots fût obligatoire.

M. Tissier soutient l'amendement Bienvenu-Martin. Cet amendement est adopté.

Une motion tendant à ce que l'amnistie soit appliquée aux infractions, aux lois sur la spéculation illicite est déposée. M. Pouille combat cette motion. Le Sénat refuse de prendre cet amendement en considération.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

Le général Nollet à Chaumont

Le général Nollet, ministre de la guerre, présidera, demain dimanche, à Chaumont, l'inauguration du monument élevé aux 400 Chaumontais morts à la guerre.

A ROME

Arrestation de communistes. — Une soixantaine de communistes viennent d'être arrêtés à Rome à la suite d'agressions contre divers fascistes.

Un attentat à Naples

De Naples. — L'ancien député Imperato a tiré des coups de revolver contre Lorenz, le chef des antifascistes Napolitains, puis il a disparu.

A LA CHAMBRE

L'examen du budget

La Chambre, ce matin, sous la présidence de M. Bouysso, a continué la discussion du budget de la marine marchande.

M. Castagnet a déploré l'insuffisance des crédits pour la restauration des ports.

M. Meyer, répondant au discours du précédent orateur, M. Morinaud, a défendu le régime d'application de la loi de huit heures dans la marine marchande.

Une défaite de Siki

Le boxeur Tony Marollo, de la Nouvelle Orléans, a battu Battling Siki dans un match en douze rounds.

En Allemagne

Le Reich songe à interdire son territoire aux avions étrangers

Le Gouvernement allemand a déclaré que si les négociations actuellement engagées à Paris échouent, il interdira à partir du 1^{er} janvier 1925 aux avions étrangers de survoler le territoire de l'Allemagne.

Eczémas :: Dartres

Ulcères variqueux, Démangeaisons, Croûtes laiteuses, Maladies de la Peau et AFFECTIONS du SANG

Soulagement immédiat et guérison par le DÉPURATIF LATAPIE
Ph^{ie} RAYNAL, Cortes, (TARN)
Envoi 1^{er} Sirop Pomme de contre mandat 15^{fr} Ph^{ie}

A VENDRE

Villa meublée

Avec très beau Jardin d'agrément
LIBRE DE SUITE
S^r : J. DELLARD, Cab. Immobilier
Rue Joffre, CAHORS
SEUL CHARGÉ DE LA VENTE

ETUDES

DE

Maître Jean MÉRIC

AVOUÉ A CAHORS

et de

Maître Pierre TRIADOU

NOTAIRE A CAHORS

VENTE MOBILIERE

Le Mercredi 19 Novembre 1924, à CAHORS, rue Nationale, n° 61, par le ministère de Maître BOYER, huissier à Cahors, en exécution d'un jugement du Tribunal Civil de Cahors du 24 octobre 1924, il sera procédé à la vente aux enchères publiques :

1^o D'un matériel d'entrepreneur de maçonnerie, comprenant : Pelles, marteaux, bécasses, pinces, matrières, échafaudages, cordages, échelles, baquets, brouettes, char à bras, etc. ;

2^o D'un cheval rouge, de ses harnais, d'une voiture anglaise et d'un tombereau ;

3^o De meubles divers, tels que : lits, commodes, armoire à glace, tables, chaises, lingères, fauteuils, glaces, bibliothèque, bureaux, linge, cuisinière, batterie de cuisine, etc.

Le tout dépendant de la communauté légale ayant existé entre Monsieur Henri PRADELLE, entrepreneur, demeurant en son vivant à Cahors, et Madame Angèle THEISSIER, restée sa veuve.

Les prix d'adjudication seront payés comptant, avec 12 % en sus.

Nota : La vente

BIBLIOGRAPHIE

Porteurs de Flambeau

Maurice Barrès et la postérité ; Paul Adam mystique ; Mussolini, sauveur de l'Italie ; les papes qui m'ont parlé ; Pie X, Benoît XV, Pie XI.

Tels sont les chapitres du nouveau volume, signé de Henri de Noussanne, publié sous le beau titre ci-dessus, dans la délicate collection des « Clochers de France ». (3 fr. 50, abonnement aux 12 vol. 38 fr. PEYRONNET, éditeur, 7, rue de Valois, Paris.)

COMMENT ELLE PAYA, par Lucy AUGÉ (France-Edition, 19, rue Gazan, Paris-14^e). Un volume... 7 fr.

Dans ce roman passionnant, vigoureusement construit, dont les qualités d'émotion séduisent et attachent, Lucy Augé soulève un coin du voile derrière lequel évolue le monde de la littérature, avec ses ambitions, ses jalousies et la foi immense qui anime les purs artistes.

D'une plume émue, elle nous transporte aussi vers cette Bretagne, immortalisée par Pierre Loti, où, sur la route de Ploubazlanec, nous retrouvons l'âme errante de Gaud et de Yann.

Et, la lecture terminée, nous avons peine à secouer le charme mélancolique qui émane de ces pages où Marise, « la plus célèbre romancière de France », doit sacrifier l'infinie douceur d'aimer à cette maîtresse infidèle : la Gloire !

ALMANACH HACHETTE

1925

plus vivant
plus pratique
plus varié
que jamais

L'Almanach contient un Bon Prime pour un appareil de Téléphonie et Télégraphie sans fil à prix réduit.

3 fr. 75

MADAME,

LE PETIT COURRIER DE LA

FEMME CHEZ ELLE

est GRATUIT

PUISQUE CHAQUE N°

CONTIENT UN BON-PRIME

REMBOURSANT

PLUSIEURS FOIS

LE PRIX D'ACHAT

Le Numéro 0.25

LE DEMANDER PARTOUT

LES FEMMES DE GOUT

trouvent dans

PARIS-BRODERIE

En vente partout le N° : 4 fr.

LES PLUS JOLIS

DESSINS DE BRODERIE

GRANDEUR D'EXECUTION

AVEC DESSINS

Décalquables

AU FER CHAUD

(Procédé Breveté)

Chemin de fer de Paris à Orléans

LIVRET-GUIDE OFFICIEL

Service d'Hiver 1924-1925

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente l'édition du Service d'Hiver de son Livret-Guide Officiel comportant l'horaire complet de ses trains au 11 octobre 1924.

Le Public peut se procurer ce Livret-Guide, le seul édité par les soins de la Compagnie, dans les Gares et Bureaux de Ville de son Réseau, au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire.

Pour le recevoir franco, adresser la somme de 3 fr. 40 au Service de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert, Paris (XIII^e).

Mise en vente d'Affiches Artistiques Grands Châteaux de la Loire

Amboise, Blois, Chambord, Chaumont, Chenonceaux, Langeais, Saumur, Ussé, Villandry.

Sites et Monuments de la Côte Sud de Bretagne Audierne, Douarnenez, Le Faouët.

Paysages des Monts d'Auvergne et des Pyrénées

Lac Chambon, Plomb du Cantal, Puy Mary, Causerets, Luchon, Cité de Carcassonne.

Vieilles Villes et Bourgades d'entre Loire et Garonne

Albi, Beynac, Limoges, Rocamadour, Vallon d'Autoire.

Vues du Maroc et d'Espagne

Une porte à Fès, Pont de Tolède. Ces affiches sont mises en vente au Bureau de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert à Paris, au prix de 4 francs l'exemplaire (frais de port, 0 fr. 20 par affiche, en sus).

Réduction aux Membres de l'Enseignement.

Voyages en Portugal

Il est délivré au départ de Paris-Quai d'Orsay :

Des billets simples et aller et retour individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes ;

a) Pour Lisbonne-Rocio, Porto-Campanhã, Guarda, Pampilhosa, Entroncamento et Coimbra, via Fuentès d'Onoro-Villarformoso ;
b) Pour Lisbonne-Rocio, Entroncamento, Coimbra et Porto Campanhã, via Madrid-Valencia d'Alcantara ;
c) Pour Porto-São Bento, via Barca d'Alba.

Durée de validité des billets simples, 9 jours ; des billets d'aller et retour individuels, 45 jours.

Train rapide de luxe quotidien « Sud Express » entre Paris-Quai d'Orsay et Lisbonne.

Il est rappelé que les paquebots de la ligne Bordeaux-Maroc de la Compagnie Générale Transatlantique font

maintenant escale à Lisbonne ; l'attention du public est attirée sur l'intérêt que présente cet itinéraire pour les voyages à destination ou en provenance du Maroc.

Lisbonne est également port d'escale des paquebots de la Compagnie Sud Atlantique à destination de l'Amérique du Sud, en provenance de Bordeaux.

ANDRÉ BODET

Courtier en noir

9, rue Bancheau, TOURS (1^{er}-et-L.)

Tél. : 15-87

Fournit toutes quantités, toutes provenances

Spécialité noir de cassage

Produits vétérinaires ADRIEN SASSIN, ORLÉANS, la plus importante usine française pour la Médication Animale, demande partout Représentants actifs pour vendre aux Cultivateurs son Méborifuge et ses 50 Spécialités. — Belle situation offerte.

Hôtel des Ventes

4, rue Blanqui, à CAHORS

OCCASIONS

Rappelez-vous qu'à l'« Hôtel des Ventes », 4, rue Blanqui à CAHORS, il y a toujours un choix de meubles d'occasions et d'objets divers en très bon état. On achète et l'on fait aussi l'échange de meubles.

Actuellement à vendre : Grand Portail à deux ouvrants avec grille. — Voiture anglaise avec harnachement anglais. — Tables de marbres pour café, etc.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)

Le co-gérant : M. DAROLLE.

CAMIONNETTES FORD

TORPEDO

absolument neuves avec cousins arrière ajustables pour promenades. Klakson et éclairage électrique. PRIX EXCEPTIONNEL : 7.375 frs départ Paris.

4 Places FORD. Klakson et éclairage électrique. Neuves 6.375 francs. Nombre limité. CHRISTIN, 6, r. del'Oratoire, PARIS (1^{er} Arr.)

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphiode GARNAL

et le Corps Médical

Le D^r ORTEL

Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine et de la Faculté de Paris, écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

REGIS. COM. CAHORS, N° 27.

Prix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique.

LA MODE PRATIQUE

le Journal vraiment moderne et pratique de la Femme et de la Maison.

Un An 25 fr. Chaque N° de 0 fr. 50 Le N° contient : 0.50

Un Bon-Prime de 1 fr.

à échanger contre des produits alimentaires de première marque.

Avec les patrons de la Mode Pratique, vous jetez toutes vos robes.

LA MODE PRATIQUE

rapporte 100 fois ce qu'elle coûte.

79, Bd St-Germain, PARIS. R. C. Seine, 51.539.

Mesdames, Vous n'êtes peut-être pas toutes de parfaites maîtresses de maison ni des femmes d'intérieur accomplies Mais vous pouvez toutes

le devenir grâce aux

Publications Françaises TEDESCO

39, Boulevard Raspail, Paris (7^e)

Si vous désirez vous en convaincre il vous suffira de nous retourner le bon ci-dessous et vous recevrez gracieusement notre « POCLETTE SPECIMEN » contenant :

1^o un numéro du Journal des Ouvrages de Dames ;
2^o un numéro de La Femme Chez Elle ;
3^o un numéro de Mon Aiguille ;
4^o une planche de dessins décalquables au fer chaud.

Joindre 0 fr. 50 en timbres pour le port.

Bon Gratuit du « Journal du Lot » à retourner sous enveloppe affranchie

aux Publications Françaises TEDESCO

39, Boulevard Raspail, Paris (7^e)

Je désire recevoir, à titre gracieux, votre « POCLETTE SPECIMEN » contenant un exemplaire de chacune des publications : « Journal des Ouvrages de Dames », « La Femme Chez Elle », « Mon Aiguille » et un spécimen de vos planches de dessins décalquables au fer chaud. Ci-joint 0 fr. 50 pour le port.

Nom.....

Adresse.....

Date et Signature.....

Feuilleton du « Journal du Lot » 28

LE CRIME DU DOCTEUR

Par J.-H. ROSNY

de l'Académie Goncourt

DEUXIEME PARTIE

I

— La belle affaire ! s'écria Madeleine en riant. Je l'approuve, va ! Et si tu avais un jour envie de doubler la somme, reçois d'avance ma précieuse approbation !

Le café était déjà servi dans un petit salon d'où l'on apercevait le rond-point des Champs-Élysées et le Palais des Beaux-Arts. Mme Montaux ne prenait point de café, mais elle en aimait l'arôme, ainsi que l'odeur du cigare de Guy. Pour lui, c'étaient les minutes les plus exquises de sa journée, les seules qu'il sacrifiait difficilement à une visite urgente.

Il dit, avec un air de béatitude, en flairant le liquide noir et faisant délicatement craquer son cigare entre le pouce et l'index :

— Je n'ai, cet après-midi, que des malades chroniques ou en convalescence.

Mme Montaux soupira. Elle souhaitait ardemment que son genre cessât de pratiquer. Pourquoi ne pas poursuivre une carrière toute scien-

tifique, rechercher le professorat, écrire dans les revues médicales ? Quelle nécessité de vivre toujours en alerte, troublé dans ses repas, dans ses plaisirs et jusque dans son sommeil ? Qu'étaient les deux ou trois cents francs quotidiens que lui rapportait cette existence harassante ?

Elle se taisait d'habitude ; elle comprenait qu'il ne voulait pas vivre uniquement de l'argent de sa femme. Ce jour-là, pourtant, elle ne put s'empêcher de dire :

— Vraiment, nos préjugés sont bien bêtes ! Ne serions-nous pas tous trois plus heureux si vous abandonniez la médecine active ?

— Allons, il faut se résigner, murmura la belle-mère. Mais aussi, vous êtes par trop honnête homme !

— Qu'en savez-vous ? répondit-il avec placidité. J'étais peut-être né pour commettre des crimes.

Les deux femmes se mirent à rire. Lui, les considérant avec une tendre nonchalance, pensait :

« Je suis pourtant un voleur ! »

Certains jours, il prenait un plaisir bizarre à se dire cela — plaisir

très complexe, où il y avait un mépris indulgent pour soi-même, la certitude d'avoir réparé le mal qu'il avait fait, l'impression de duper la société entière, et enfin une sorte de souffrance agréable, une de ces souffrances équivoques qui se mélangent de volupté.

— Vous avez tort de rire, reprit-il gravement. La fortune m'a été favorable ; j'ai pu facilement me passer au vernis de l'honnêteté. Je pense souvent que, dans des circonstances moins propices, j'aurais pu être un escroc ou un faussaire. Cela me rend indulgent pour les criminels.

Il humait le café d'un air de béatitude ; il souriait à demi d'un air étrange. Et, à voir sur le visage des deux femmes une confiance sans bornes, une foi inébranlable, il éprouvait une joie profonde.

— Voilà, fit-il en déposant le bout de son cigare... Encore un cigare disparu dans le gouffre des choses perdues...

Il mit un baiser sur le front de sa belle-mère, un autre sur les cheveux de Madeleine, et se dirigea vers son bureau. Comme il l'avait dit à table, aucune visite urgente ne le sollicitait. Il regarda la petite liste des malades, fit mentalement son itinéraire, et il allait donner l'ordre d'atteler sa voiture, lorsque Dufrené se présenta. Il avait rajuni. Les rides de mauvais augure, rides de fatigue et de soucis qui marquaient l'empoisonnement du sang ; la sécheresse de la peau et sa teinte terreuse ; la

palpitation des yeux, qui, chez les misérables, rappelle la bête traquée, avaient disparu. Dufrené montrait une peau fraîche, une barbe brillante, des cheveux souples, une bouche tranquille, des prunelles reposées et confiantes. Il jouissait de ce bonheur presque parfait qui n'est donné qu'aux faibles, lorsque leurs goûts coïncident avec les événements, et qu'ils ne se mettent pas en tête d'acquiescer de l'énergie. Dufrené se courbait avec allégresse, sous une main puissante et impérieuse. Il obéissait avec volupté, il éprouvait une satisfaction complète à se conformer en tout à la volonté de son maître. Il sentait qu'à son dévouement répondait aussi une confiance parfaite, et il avait aussi l'instinct (chez lui l'instinct était d'une grande justesse) qu'Herbeline ne l'abandonnerait jamais. D'abord, cela l'avait surpris. Malgré lui, il en avait cherché la cause. Mais cette cause lui était inaccessible. Elle ne se rattachait à rien de ce qu'il connaissait de sa propre existence, ni de celle de sa femme. Et il avait d'autant plus volontiers abandonné ses réflexions qu'il se rapprochait de discuter tout acte comme toute intention de Guy.

Dès lors, sa tranquillité avait été complète : il s'abandonnait au bonheur comme on s'abandonne à la vie. Il sourit, en s'avancant dans le bureau, par le seul plaisir de voir Herbeline.

— Qu'y a-t-il, mon bon Dufrené ? fit celui-ci, affectueusement.

— Monsieur, je viens vous demander une faveur. C'est jeudi... la petite est à la maison... elle se plaint de ne pas bien dormir la nuit... Je ne crois pas que ce soit grave, mais j'aimerais à être rassuré « par vous » !

Pareil à tous les hommes de sa sorte, Dufrené n'avait de confiance vraie qu'en celui auquel il s'était dévoué. Il croyait à la science du médecin comme il croyait à son énergie et à sa sagesse — comme il aurait cru à ses prédictions, si Herbeline s'était mis en tête de prophétiser.

— Qu'à cela ne tienne ! répondit Guy, qui connaissait son homme. J'examinerai votre fille avant mon départ... si vous pouvez l'amener maintenant... sinon, dès mon retour.

— Elle est là, monsieur, fit Dufrené... C'est jeudi, et ces dames l'attendaient...

Il sortit et reparut avec l'adolescente. Le féérique mystre de la beauté était entré avec elle dans la chambre. Sa forme, son rythme, le mouvement de feuillage de sa robe, furent quelque chose d'extraordinaire — une harmonie, une plénitude, une chose terrible et délicieuse, des promesses infinies, enfin tout le grand drame féminin que nous avons opposé, depuis l'aurore des civilisations, au grand drame de la nature. Marguerite venait de traverser cette période obscure, où l'art inconnu qui nous façonne, échoue souvent à tirer une femme séduisante d'une exquise fillette. Pour elle, les

forces obscures avaient réussi. Marguerite avait reçu ce génie de la grâce où se résume une myriade de femmes en un exemplaire choisi. Elle avait tous les dons des brunes, avec un peu de la forme élancée des blondes. Des lignes merveilleuses s'élevaient et se courbaient pour relayer le cou rond à la poitrine et à la tête. On ne pouvait avoir des joues mieux faites, une courbe de menton aussi délicate et voluptueuse. La peau du visage jetait une lumière franche et nue ; elle était du grain ravissant qui, telles les perles, ne recourt qu'à l'éclat du blanc pour être parfait. La nappe des cheveux étincelait par-dessus, étagée noir surmontant un temple baigné de lune ; les yeux jetaient un feu variable comme une leur de phare ; les lèvres, sous une peau très fine, avaient l'éclat des fleurs de balisier frais écloses, mi-humides encore.

— Elle est là, monsieur, fit Dufrené... C'est jeudi, et ces dames l'attendaient...

— Elle est là, monsieur, fit Dufrené... C'est jeudi, et ces dames l'attendaient...

(A suivre)